



La Feuille de Chou

Numéro XX

Edition octobre 2007

Bulletin municipal de Champrond en Gâtine



E.mail: contact@champrond-en-gatine.org

Sommaire

- P1. le mot du Maire
- P2.: organigramme du Conseil Municipal et des commissions
- P3 à 6: compte-rendus des conseils Municipaux des 5 et 10 juillet 2007
- P7 à 9 Information des associations Et ouverture du terrain de tennis
- P 10 annonces
- P 11 Spectacle missionné du Conseil Général
- P 12 Thé dansant organisé par la commission des fêtes
- P 13 vidanges groupées des fosses d'assainissement non collectif
- P 14 Informations pratiques
- P 15 service de distribution de l'eau potable
- P16 vie des associations
- Le mot de l'Association des Parents D'élèves
- P 17 vie des associations (suite)
- P 18 Le marché de Noël
- P 19 Le marché de Noël (inscription)
- P 20 Le Noël des enfants
- P 21 corrigé de la grille n°13 des mots croisés de Guy Demange
- P22 grille n°14 des mots croisés de Guy Demange.

imprimé par nos soins

Mesdames , Messieurs ,

En ce début du mois d'octobre , les animations de l'été sont maintenant derrière nous.

Tant pour la fête nationale , nous avons bénéficié d'un temps clément , tant notre brocante vide grenier a été un peu malmené par le climat général de cet été , néanmoins l'après-midi du 15 août a permis d'accueillir de nombreux visiteurs . Cette embellie a permis à toutes les personnes bénévoles de fonder de nouveaux espoirs pour l'an prochain.

En ce qui concerne le 14 juillet , nous avons innové en situant nos manifestations communales sur notre nouvel espace derrière l'école , ce qui a permis à tous les participants de passer une journée très agréable.

La rentrée scolaire s'est bien passée , nous accueillons à l'école une nouvelle enseignante , elle a en charge la classe des CE2-CM1.

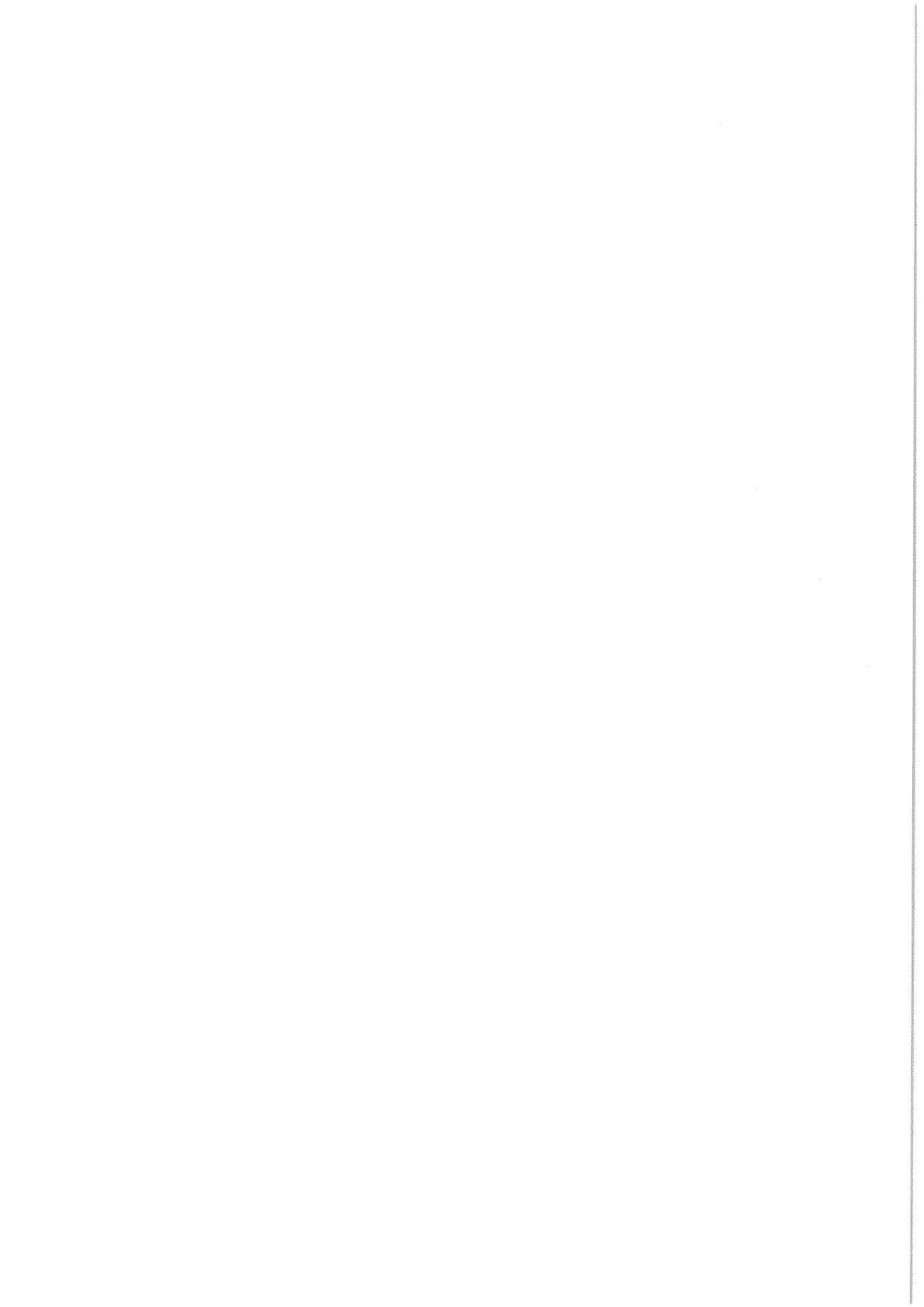
Les effectifs sont en hausse , ils nous conduisent à réfléchir à un agrandissement de la salle de restauration scolaire.

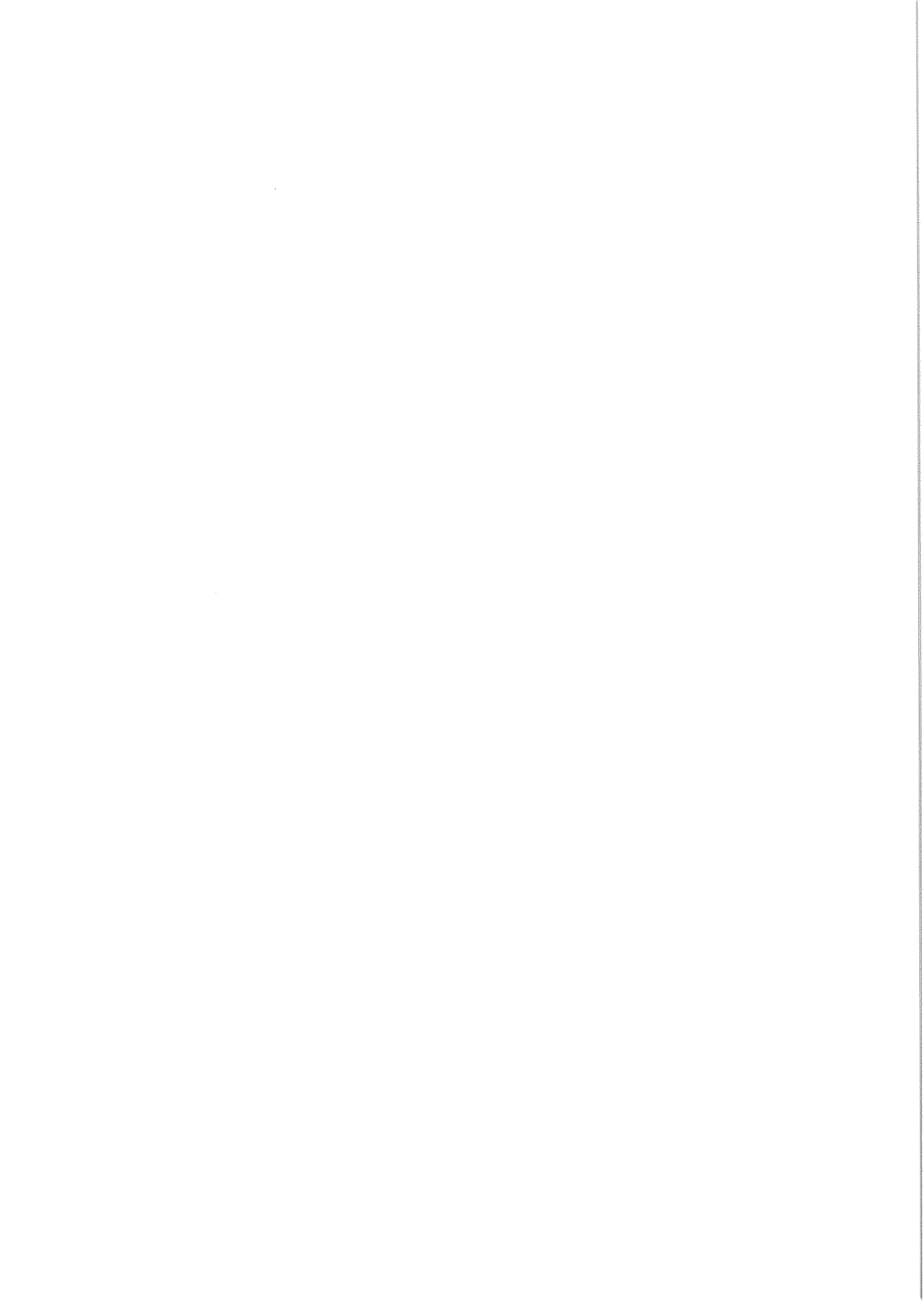
Le bar tabac point poste le d'Aligre a changé de propriétaire , il est maintenant tenu par Monsieur et Madame PLES

Le nouveau bâtiment relais de la communauté de communes est réceptionné , une nouvelle activité va pouvoir commencer sur la zone d'activités intercommunale située sur notre territoire.

Merci de prendre note des prochaines manifestations communales.

**Bonne lecture à tous.
Cordialement
Eric Legros**





Conseil municipal

Les membres du conseil municipal

Le Maire: Éric Legros

1^{er} Adjoint: Brigitte Wardavoit

2^{ème} Adjoint: Philippe Guillemet

3^{ème} Adjoint: Jean-Paul Vinsot

Les conseillers:

Sylvie Bigeault

Michel Fillette

Didier Guyon

Frédéric Colin

Denis Granger

Claude Imhof

Les commissions communales

Bâtiments communaux:

Jean-Paul VINSOT- Frédéric COLIN- Didier GUYON

Voirie et Réseaux:

Philippe GUILLEMET- Frédéric COLIN-

Didier GUYON

Fêtes: Brigitte WARDAVOIR

Personnes hors conseil:

Marie-France BEAUCHET- Nicole CAILLARD-

Daniel VIDAL- Etienne VALMALLE

Finances:

Philippe GUILLEMET- Sylvie BIGEAULT-

Didier GUYON - Claude IMHOF

Fleurissement: Brigitte WARDAVOIR

Centre communal d'Action Sociale:

Éric LEGROS-Brigitte WARDAVOIR-

Philippe GUILLEMET - Jean-Paul VINSOT

Personnes hors conseil:

Nicole CAILLARD- Mylène DUBESSET-

Micheline GUILLEMET- Michelle MICHEL

Communication Information:

Éric LEGROS- Brigitte WARDAVOIR-

Philippe GUILLEMET - Jean-Paul VINSOT

Personnes hors conseil: Véronique REAUD

Site internet :Jean-Emmanuel FIOLET—Alfred PERRIN -

Intercommunalité:

Éric LEGROS- Brigitte WARDAVOIR-

Claude IMHOF

Syndicat Scolaire et

Régie de Transport Scolaire

Brigitte WARDAVOIR

Sylvie BIGEAULT

Eric LEGROS

Michel FILLETTE

Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):

Délégués titulaires: Philippe GUILLEMET

Jean-paul VINSOT

Délégués suppléants:

Brigitte WARDAVOIR

Claude IMHOF

Syndicat électrique:

Délégués titulaires:

Denis GRANGER

Didier GUYON

Délégués suppléants:

Éric LEGROS- Philippe GUILLEMET

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):

Délégué titulaire: Claude IMHOF

Délégué suppléant: Éric LEGROS

Parc Naturel Régional du Perche:

Délégué titulaire: Claude IMHOF

Délégué suppléant: Éric Legros

Syndicat d'initiative de La Loupe:

Délégué titulaire: Denis GRANGER

Délégué suppléant: Claude IMHOF

Jumelage du canton de La Loupe:

Éric LEGROS- Claude IMHOF

Comité de Bassin d'Emploi:

Éric LEGROS- Claude IMHOF

Centre National d'Action Sociale:

Éric LEGROS

Sécurité routière:

Frédéric COLIN

Délégué à la défense: Philippe GUILLEMET

Communauté de communes:

Éric LEGROS:

Président de la commission
développement économique

Étude de l'interconnexion des réseaux d'eau potable

Eric Legros

Jean-Paul Vinsot

Résumés des conseils municipaux

Réunion du 5 juillet 2007

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 5 juillet 2007 à 20 h 30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents : Mme Bigeault Sylvie pouvoir à Mr Granger Denis
Mr Guillemet Philippe pouvoir à Mme Wardavoir Brigitte

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour :
choix d'avocat pour défendre le dossier concernant les silos à boues
modification du plan de zonage d'assainissement
date de l'inauguration du nouveau parking
Accord du conseil pour rajout de ces points.

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 24 mai 2007, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques informations sont données suite à la dernière réunion :

confirmation du conseil pour autoriser le broyage du chemin des Ventes

pas de commentaires particuliers des parents d'élèves à propos du nouveau parking

demande d'un compte-rendu écrit de la réunion publique par le Cabinet Roumet-Guittel

Changement de place du panneau d'entrée de Champrond en amont de chez Mr et Mme Taquet à demander au conseil général.

Pas de recours possible pour les futurs acquéreurs du lot situé à proximité du silo.

Attribution d'un nom de place et de voie

Le conseil municipal décide de nommer « chemin du lavoir » l'accès au Parking et « Place du Panama » le parking, l'entrée officielle de l'école étant donc désormais Place du Panama, son adresse étant également modifiée en conséquence.

Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal finalise le zonage du plan local d'urbanisme.

Il est décidé d'inclure la maison appartenant à Mr Hardy Louis et celle de Mr Lebreton en zone constructible et non en zone industrielle comme elles le figurent actuellement.

En ce qui concerne la zone de l'Arcade, Mr le Maire rappelle au conseil que la parcelle ZL 67 a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme négatif car cette parcelle est inscrite en zone 2AU dans le projet de zonage du plan local d'urbanisme, malgré l'avis favorable du conseil municipal. Par conséquent, le conseil municipal décide d'inscrire en zone 1AU les parcelles ZL 59 et 67 sur une largeur de 35 m pour une cohérence avec les parcelles construites situées en face. La parcelle ZL 59 pourra accueillir une habitation et la parcelle ZL 67 deux habitations, nombre d'habitations limitées pour des raisons liées à l'assainissement.

Pour ce qui concerne la demande des propriétaires des terrains qui jouxtent la Digue, qui sollicitent une zone constructible à cet endroit en argumentant que la construction de maisons sur cette parcelle n'impliquerait aucune gêne de vues. Mr le Maire propose au conseil d'inclure en zone 1AU la partie de la parcelle ZP 16 située en alignement de la propriété de Mr Bullou Martial. Accord du conseil.

Modification du règlement du lotissement

Mr Legros fait part au conseil que Nexity sollicite une modification du règlement du lotissement en ce qui concerne la définition des hauteurs et volumes suite à des observations de constructeurs ayant été consultés. La modification sollicitée est une profondeur des bâtiments portée à 9 m au lieu de 7.50 m et elle implique une pente de toit comprise entre 35° et 55°. Mr Imhof demande à ce que ces chiffres soient vérifiés par le PNRP. Le conseil municipal accepte à la majorité ces modifications.

Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Mr le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général a décidé de réactualiser le PDIPR et présente au conseil la liste des chemins ruraux à inscrire au PDIPR. Le conseil municipal approuve l'inscription de ces chemins au PDIPR et demande à ce que les chemins des Marnières, de l'Arcis, de César et des Orgeries y soient également inscrits.

présente au conseil la liste des chemins ruraux à inscrire au PDIPR. Le conseil municipal approuve l'inscription de ces chemins au PDIPR et demande à ce que les chemins des Marnières, de l'Arcis, de César et des Orgeries y soient également inscrits.

Le conseil demande à ce que le chemin de Tourcheronde soit élagué et que le chemin des Orgeries aux 4 sapins soit nettoyé.

- **Assistance à la mise en régie du service de distribution d'eau potable**

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il a sollicité un devis auprès de Service Public 2000. Quelques entreprises ayant répondu à la mise en place de périmètre de captage d'eau potable ont également été sollicitées mais n'ont pas répondu favorablement pour diverses raisons.

Mr Legros présente donc le devis de Service Public 2000, association qui est en partenariat avec l'association des maires, qui s'élève à 5 200 € HT, prix correct et quasiment équivalent à celui qu'avait proposé la DDA. La durée de la mission est de deux mois et est réalisée par du personnel compétent et habitué à ce genre de prestations. La proposition inclut une négociation avec la Lyonnaise des Eaux, qui aura pour objet d'étudier les clauses encadrant la fin du contrat et notamment la reprise des compteurs. Le conseil accepte la proposition d'assistance à la reprise en régie du service public d'alimentation en eau potable et souhaite une prise de contact avec des communes ayant déjà utilisé leurs services.

- **Traitement des trottoirs**

Mr Legros informe le conseil qu'une nouvelle législation proscrit l'utilisation d'une majorité de produits pour lutter contre les mauvaises herbes qui poussent sur les trottoirs car ils sont toxiques. Le conseil s'oppose à cette interdiction rendant très difficile le traitement. Une vigilance étant néanmoins nécessaire pour une utilisation raisonnée des produits de traitement.

- **Silos à boue**

Mr le Maire informe le conseil qu'il a contacté l'association des maires qui lui a proposé deux avocats spécialistes pour défendre la commune dans le cadre d'une procédure judiciaire à l'encontre de la Lyonnaise des Eaux. Ces avocats ne défendent que les collectivités locales et proposent d'établir un devis. Leur prestation devrait s'élever à moins de 4000 €, tarif préférentiel du fait de l'adhésion de la commune à l'association des maires. Il est toutefois demandé à quel endroit auront lieu les audiences du tribunal.

Le conseil décide de demander l'aide juridique à Groupama et notamment pour le choix de l'avocat, qui aura lieu lors d'une prochaine réunion.

- **Plan de zonage d'assainissement**

Mr le Maire fait part au conseil que le plan de zonage d'assainissement doit être modifié afin que le futur lotissement soit inclus dans le zonage d'assainissement collectif. Cette modification sera soumise à une délibération du conseil municipal lors d'une prochaine réunion. Pour ce faire, une enquête publique doit à nouveau être réalisée, qui pourrait peut-être avoir lieu en concordance avec l'enquête publique à réaliser dans le cadre du plan local d'urbanisme.

- **Questions diverses**

- Le diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif est en cours mais il s'avère qu'il n'existe pas d'aide financière à la mise aux normes en Eure et Loir
- Le conseil décide d'attendre la mise en place des candélabres sur le parking avant de fixer la date d'inauguration.
- Il est décidé de solliciter l'entreprise Fillette pour étaler du grattage sur le chemin de la Ligne.
- Mr le Maire indique que la cantine devient exiguë du fait du nombre important d'élèves et qu'il faut envisager des solutions. Il propose d'agrandir la cantine dans l'ancien arsenal, des devis sont à demander. Ces travaux sont très bien subventionnés. La cantine pourrait avoir lieu dans la salle des fêtes, solution d'attente de réalisation des travaux mais engendrerait des coûts de transports des enfants supplémentaires. Le conseil décide de solliciter auprès du syndicat scolaire des moyens supplémentaires en matière de surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Réunion du 12 juillet 2007

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 12 juillet 2007 à 20 h30 sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absents : Mme WARDAVOIR Brigitte pouvoir à Mr LEGROS Eric
Mr GUYON Didier pouvoir à Mme BIGEAULT Sylvie
Mr VINSOT Jean-Paul

Présence de Mr Michel et Mme Raharison, architectes, Mme Lebert, chargée d'opérations chez Nexity et Mme Picard attachée commerciale chez Nexity.

Mr le Maire rappelle la réunion de conseil municipal du 5 juillet 2007 où il a été question du règlement du lotissement du Bois des Souches. Il s'avère que ce règlement n'est pas complètement en adéquation avec les préconisations du Parc Naturel Régional du Perche en ce qui concerne les pentes de toits et les profondeurs des maisons. Le conseil municipal avait décidé d'une pente de toit comprise entre 45 et 55° ainsi qu'une profondeur d'habitation maximum de 7.50 m conformément aux recommandations du PNRP alors que Nexity sollicite une pente minimum égale à 35 ° et une profondeur de maison maximum de 9 m.

Mme Lebert indique au conseil que la commercialisation des terrains est commencée depuis 2 mois mais qu'aucun terrain n'est actuellement réservé alors qu'il y avait une dizaine de candidatures, ceci parce que les modèles de construction présentés par la majorité des constructeurs ne correspondent pas à une profondeur de maison d'au maximum 7.50 m, dimension trop faible générant une plus-value.

Mr Michel présente au conseil son point de vue et indique qu'une profondeur maximum de 9 m semble plus judicieuse notamment pour des raisons de luminosité. Une limite à 7.50 m engendrerait des contraintes pour les acquéreurs des terrains pour un choix moindre des maisons et un budget limité d'où des difficultés de commercialisation pour Nexity pénalisant par la même la commune à cause des contraintes émises par le PNRP. Le règlement impose donc une typologie du lotissement, les sous-sols n'étant pas autorisés, des bâtiments annexes seront construits avec une pente différente du bâtiment principal, c'est pourquoi il faut adopter un règlement avec une certaine souplesse.

Mr Imhof rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune au PNRP ainsi que l'adoption de la nouvelle charte, qui définit clairement les pentes de toiture à respecter. Il indique qu'au cas où la commune serait amenée à modifier les pentes de toit, elle se devrait de réfléchir quant à la poursuite de son adhésion au parc naturel.

La hauteur des maisons prévue dans le cadre du PLU est de 6 m maximum sous les gouttières. Mr Michel estime qu'une pente de toit comprise entre 35 et 50° peut permettre une pente du bâtiment principal conforme à la charte du PNRP et une pente des constructions annexes (garage/appentis) un peu plus faible. L'adhésion de la commune au projet de lotissement très arboré présenté par Nexity est un dossier très suivi par le PNRP. Il est également indiqué que la nouvelle charte nécessitera un travail en amont par les aménageurs et constructeurs pour pouvoir respecter les données imposées. A l'heure actuelle, une adaptation à ces règles génère une plus-value pour les acquéreurs.

D'autre part, Nexity sollicite une autre modification du règlement en ce qui concerne la hauteur des clôtures en limite séparative soit 1.50 m au lieu de 2 m pour une harmonisation avec la clôture de façade.

Mr Michel sollicite le règlement du PLU.

Mr Michel et Mme Raharison, Mmes Picard et Lebert quittent la salle

Le conseil municipal décide ensuite par 8 voix pour et une abstention :

- d'autoriser la construction d'habitation ayant une profondeur maximale de 9 m moyennant un respect de pentes de toitures comprises entre 40 et 50°
- de maintenir la hauteur des clôtures en limite séparative à 2 m.

Lecture est ensuite donnée du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2007, qui est approuvé à l'unanimité. Il est précisé qu'aucun recours contre le silo ne doit être possible de la part des futurs acquéreurs du lot situé en face du silo.

Il est demandé d'inscrire le chemin des Cornets au plan départemental d'itinéraires et de randonnées : accord du conseil.

Le nettoyage du chemin des Ventes a-t-il fait l'objet d'un devis ?

Mr Legros fait part au conseil de la demande de Mme Moizan, qui sollicite la mise en zone 1AU de la parcelle située à proximité de la zone d'activités. Sa demande sera à formuler lors de l'enquête publique maintenant que le P.L.U. est arrêté.

Le conseil accepte d'inclure le nouveau lotissement dans le zonage d'assainissement collectif.

- **TRAVAUX DE VOIRIE**

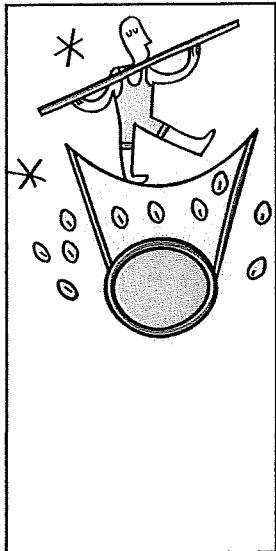
Mr le Maire fait part au conseil que les travaux de voirie estimés par la DDE à 23 735 € HT ont fait l'objet de devis dans le cadre d'un groupement de communes du canton. Il s'avère que l'entreprise SACER a été retenue pour un montant HT de 16 106.25 HT soit un coût inférieur d'environ 7000 € par rapport aux prévisions. Afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention attribuée au titre du FDAIC 2007, un autre devis de travaux de voirie peut être sollicité. Par conséquent, le conseil décide de demander un devis pour la réalisation d'un trottoir route de Combres côté impair.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Tarifs fixés par la commission des fêtes pour les festivités du 14 juillet :
1.50 € la boisson, 8 € le repas adulte, 5 € le repas enfant.

- Tarif du tennis
1 € de l'heure. Mr Colin indique qu'il a reçu 45 € depuis environ 2 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.



Atelier cirque

A

Champrond-en-Gâtine

animé par **Tristan LEFEUVRE**

Tous les **vendredis** (hors vacances scolaires)
à partir de

septembre 2007
(séance découverte gratuite)

A la salle des fêtes de Champrond-en-Gâtine

Pour les 3 – 6 ans, de 17h30 à 18h30

Pour les 7 – 11 ans, de 18h30 à 19h30

Pour les ados, de 19h30 à 20h30

Inscriptions avant les cours

42,50 € par trimestre

5% de réduction pour les familles de plusieurs enfants



Association Danse et Rêve
72, Grande Rue - Mairie - 28240 CHAMPROND-EN-GATINE
Tel: 06 70 80 19 48

Imprimé
par nos
soins

PERCHEMIN

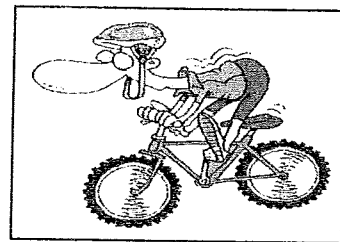
RAPPEL

L'ASSOCIATION PERCHEMIN

De Champrond –en- Gâtine

Organise une randonnée d'automne

PEDESTRE et VTT



DIMANCHE 14 OCTOBRE 2007

*Départ à 9 heures de l'étang de Beure-
paire*

(commune de Champrond –en- Gâtine)

Circuit pédestre de 16 km

Circuit à VTT de 30 km

participation : 2 € par personne

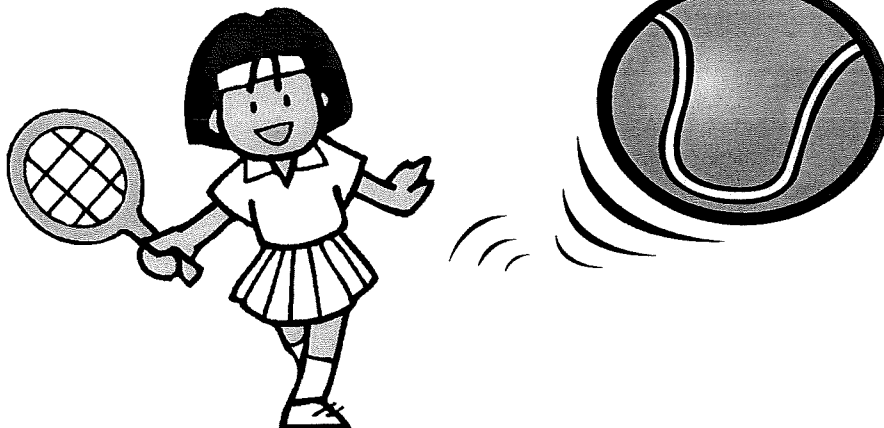
repas du midi 12 € par personne

uniquement sur réservation .

réservation par tél au 02 37 49 85 17



Terrain de tennis



La gestion du terrain de tennis est désormais assurée par la commune , pour jouer sur le terrain , vous devez vous rendre au Point Poste-Bar-Tabac le d'Ali-gre et demander la clef du terrain .

Le coût pour chaque heure
d'utilisation est de 1 €

A.P.E DE MONTLANDON- CHAMPROND ST VICTOR-MONTIREAU.

Lors de son assemblée générale l'association des parents d'élèves a décidé d'organiser différentes manifestations. Celles-ci auront pour but de récolter des fonds pour améliorer les conditions de travail ou de confort dans les différentes classes de nos enfants mais aussi de leur proposer des après midi récréatives en dehors du temps scolaires. Voici la liste de ses manifestations :

17 novembre 2007 : Couscous à la salle des fêtes de Champrond à 20h30.

9 février : Ventes de crêpes.

13 avril : Carnaval dans les rues de St Victor.

21 juin : La 4^{ème} piste des petits indiens.

Bien sûr à cette liste peuvent venir s'ajouter d'autres manifestations et nous essayerons de vous les communiquer le plus rapidement possible.

Pour qu'une association telle que la notre fonctionne correctement il faut des membres actifs surtout sur les journées des manifestations. Tous celles et ceux qui ont envie de nous rejoindre ou simplement nous faire part de vos idées, n'hésitez pas vous serez les bienvenus.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Luc LIARD au 02.37.49.81.35 ou au 06.87.10.52.73.

Le président :
Luc LIARD

Petites annonces

Une nouvelle entreprise à Champrond en Gâtine

Luc Dévé s'est installé ruelle du Prieuré et crée une entreprise de services à domicile:

Si vous souhaitez faire faire vos courses , faire faire des petits travaux dans votre maison ou votre jardin , si vous avez besoin d'une assistance en informatique et internet ...

La liste des travaux ou des aides n'est pas exhaustive et si vous souhaitez plus d'information , ou si vous avez besoin d'une aide particulière , appelez le 02 37 49 89 91 ou le 06 03 21 74 35

Voici l'adresse mail : coursadom28@yahoo.fr

Envie de bien être ?

Je vous invite à me rencontrer afin de vous faire découvrir les produits AVON.

Cosmétiques , bijoux , lingerie

De nombreux choix !

Contact :

Alexandra , ambassadrice Avon

02-37-49-88-32

A très bientôt



Spectacle du 24 novembre 2007

Spectacle de chansons françaises

« La Flo comme ça vous chante »



Accompagnée à l'orgue de Barbarie

Samedi 24 novembre 20h30

**Salle des fêtes
Champrond en Gâtine**

Interprété par la compagnie Spectacle de poche

Spectacle tout public

Entrée libre



**(Spectacle donné dans le cadre des scènes
euréliennes sous l'égide du
Conseil Général d'Eure et Loir)**

LE COECIL

**(Comité d'organisation d'échanges culturels et internationaux de la loupe
et de son canton)**

VOUS INFORME DE LA REPRISE DES COURS D'ALLEMAND

LE JEUDI 11 OCTOBRE DE 19 HEURES A 20 HEURES EN SALLE 2

DU CHATEAU DE LA LOUPE.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT TELEPHONEZ AU 02.37.81.02.63

OU AU 02.37.81.26.27

VOUS POUVEZ AUSSI VOUS PRESENTER A L'HEURE DES COURS.

**SI VOUS ETES ETUDIANT(E) EN ALLEMAND ET QUE VOUS CHERCHIEZ
UN CORRESPONDANT, CONTACTEZ-NOUS AUX NUMEROS CI-DESSUS**

La Commission des Fêtes

de

Champrond-en-Gâtine

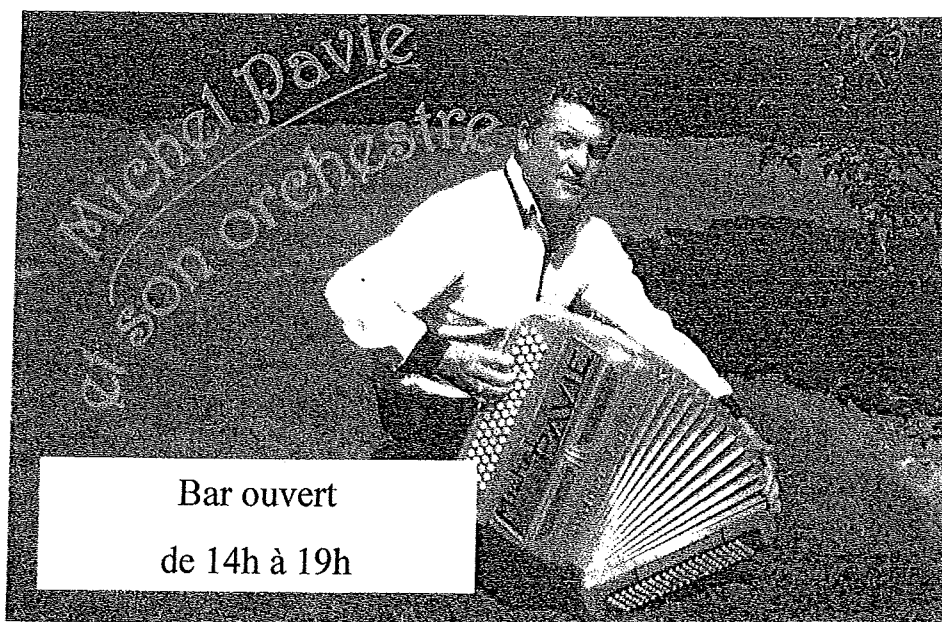
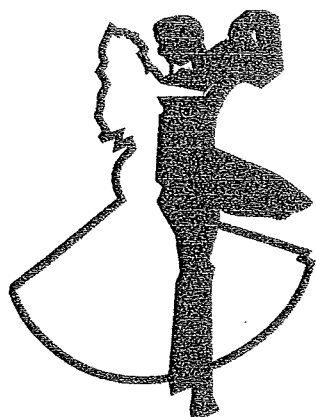
Vous propose

le 25 novembre 2007

de 14h à 19h

Un thé Dansant

Salle des fêtes

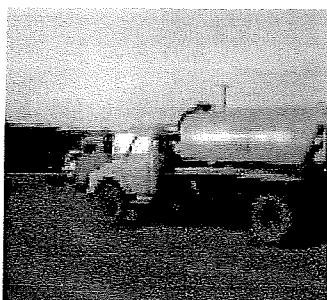


Bar ouvert
de 14h à 19h

Entrée 8 € . Une boisson et une pâtisserie offertes

Possibilité de réservation

☎ : 02.37.49.85.33 ou 02.37.37.32.85



Vidanges groupées pour l'assainissement non collectif

Nous avons à plusieurs reprises proposer de regrouper les vidanges de vos fosses septiques ou toutes eaux , comme lors de nos derniers appels , nous n'avons pas eu suffisamment de réponses cette organisation n'a pu être effective.

Nous proposons néanmoins cette organisation , nous avons lancé une nouvelle consultation auprès de nouvelles sociétés , vous trouverez ci-dessous les tarifs obtenus .

Sous réserve qu'il y ait au moins 12 habitations dans le cadre des vidanges groupées le tarif serait le suivant :

110 € Hors taxes par installation pour une fosse septique

120 € Hors taxes par installation pour une fosse toutes eaux

La TVA appliquée pour ce type de travaux est de 5,5%

Si vous êtes intéressé(e) merci de remplir le coupon ci-dessous et de l'adresser à la mairie avant la fin du mois d'octobre 2007 (merci d'avance)

Nom :

Prénom :

Adresse:

Téléphone:

Demande mon inscription à l'opération des vidanges groupées organisée par la mairie de Champrond en Gâtine.

Date:

Signature :

Informations pratiques

Mairie de Champrond en Gâtine

Tel:02-37-49-80-20

Tel:08-77-81-00-90

Télécopie:02-37-49-80-26

E.Mail: contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie:

Le mardi de 17h à 19h : Mr Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : Mr Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Mme Wardavoire Brigitte

Si vous venez d'emménager sur notre commune , nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

-Modifier votre adresse sur votre carte d'identité

-Vous inscrire sur la liste électorale

Nous indiquer si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement , votre date d'emménagement.

Inscrire vos enfants à l'école et demander des informations sur le fonctionnement du regroupement pédagogique

Ouverture des déchetteries

Horaires valables du 1er mars au 31 octobre 2007

Déchetterie de Saint Eliph

Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Mercredi de 14h00 à 19 h00

Vendredi de 14h00 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Dimanche de 9h00 à 12h00

Déchetterie de Courville sur Eure

Lundi de 14h00 à 19h00

Mercredi de 14h00 à 19h00

Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

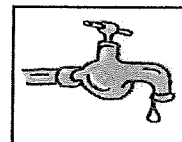
Vendredi de 14h00 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Dimanche de 9h00 à 12h00

Merci de respecter les heures d'ouverture

Service de distribution d'eau potable



Le conseil municipal , comme vous avez pu le lire dans les différents compte-rendus a opté pour la reprise par la commune du système de gestion de la distribution de l'eau potable.

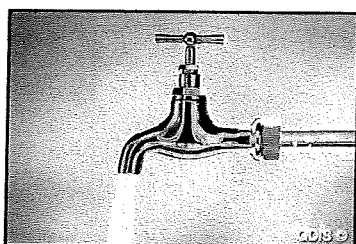
Cette reprise sera effective au 1er décembre de cette année 2007 , elle n'aura pas de conséquence financière pour les habitants de la commune puisque nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les prix de l'eau et de l'abonnement . En revanche , le système d'astreinte sera différent et nous communiquerons dès que possible les numéros d'appel d'urgence.

La Lyonnaise des Eaux éditera sa dernière facture au mois de novembre 2007 , la première facture de la commune n'interviendra qu'à la fin du premier semestre 2008.

Les habitants qui sont raccordés au tout à l'égout auront vraisemblablement un envoi groupé pour les factures d'assainissement et celles de l'eau potable.

Le relève des compteurs se fera par un agent communal et ce une fois par an.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande de précision au regard de ce changement.



A.P.E DE MONTLANDON-
CHAMPROND
ST VICTOR-MONTIREAU.

Lors de son assemblée générale l'association des parents d'élèves à décidé d'organiser différentes manifestations. Celles-ci auront pour but de récolter des fonds pour améliorer les conditions de travail ou de confort dans les différentes classes de nos enfants mais aussi de leur proposer des après midi récréatives en dehors du temps scolaires. Voici la liste de ses manifestations :

- 17 novembre 2007 : Couscous** à la salle des fêtes de Champrond à 20h30.
9 février : Ventes de crêpes.
13 avril : Carnaval dans les rues de St Victor.
21 juin : La 4^{ème} piste des petits indiens.

Bien sûr à cette liste peuvent venir s'ajouter d'autres manifestations et nous essayerons de vous les communiquer le plus rapidement possible.

Pour qu'une association telle que la notre fonctionne correctement il faut des membres actifs surtout sur les journées des manifestations. Tous celles et ceux qui ont envie de nous rejoindre ou simplement nous faire part de vos idées, n'hésitez pas vous serez les bienvenus.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Luc LIARD au 02.37.49.81.35 ou au 06.87.10.52.73.

Le président :
Luc LIARD

Un Petit Air de Culture

Association Loi 1901

Programme des manifestations à venir :

Samedi 10 novembre 2007 à la salle polyvalente à 20h30

Soirée Alsacienne

Pour toute demande d'information , contactez Nicole Caillard

Au 02-37-49-85-33

Samedi 22 décembre 2007

Chants de Noël à 18h à l'église

Samedi 12 janvier 2008

Assemblée Générale à la salle des fêtes et verre de l'amitié

Les Petites Mains

Assemblée Générale

Le 15 octobre 2007 à 14h30 , salle des associations au premier étage de la mairie.

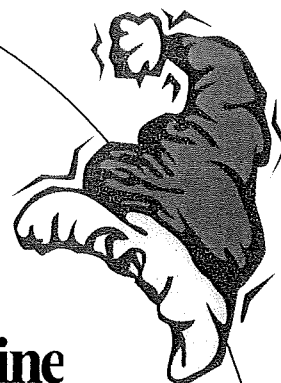
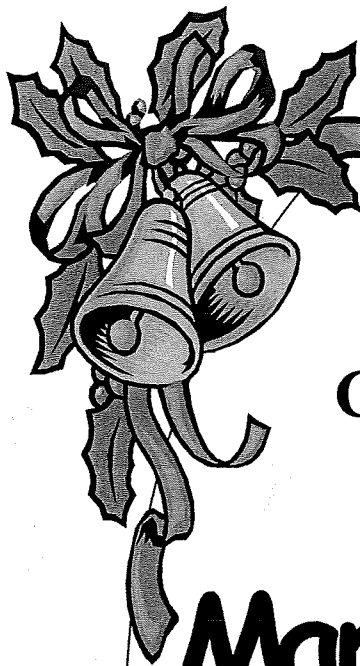
Perche Association Football

Suite à l'assemblée générale du 28 septembre 2007 le bureau de l'association a changé de la façon suivante:

Président : Bouiss Mustapha

Secrétaire : Cohu Jean-François

Trésorier : Chrétienne Franck



La
Commune
de
Champrond-en-Gâtine

organise un

Marché de Noël A la salle des fêtes

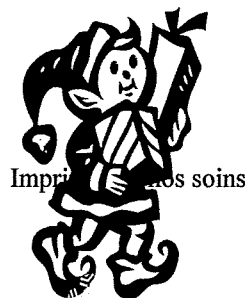
Samedi 1er Décembre 2007

De 15h à 18h

Dimanche 2 Décembre 2007

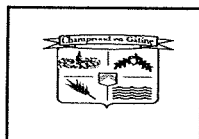
De 10h à 18h

Pour tous renseignements, tél 02 37 49 86 23



Imprimé sous nos soins

Département d'EURE ET LOIR



Mairie de
CHAMPROND-EN-GATINE
72 Grande Rue
(28240)

Tél : 02 37 49 80 20

Fax : 02 37 49 80 26

Email : contact@champrond-en-gatine.org

Le 1er octobre 2007

Madame, Monsieur,

La commune de Champrond-en-Gâtine organise un Marché de Noël

SAMEDI 1er DECEMBRE 2007 DE 15 H A 18 H

DIMANCHE 2 DECEMBRE 2007 DE 9 H A 18 H

A la salle des fêtes

Si vous souhaitez exposer, veuillez remplir le coupon-réponse ci-dessous et le retourner à la mairie de Champrond-en-Gâtine.

Nous espérons vous compter parmi nous et vous demandons de nous informer de votre présence au plus tard le 30 novembre 2007.

Pour tous renseignements, veuillez prendre contact avec Mme Wardavoir :
(tél : 02 37 49 86 23).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la commission des fêtes
B.WARDAVOIR

Coupon-réponse à renvoyer à la Mairie 72 Grande Rue 28240 Champrond-en-Gâtine

Nom : Tél :

Adresse :

Je souhaite exposer au Marché de Noël

Description de mon exposition :

Je désire un point d'électricité oui non

J'apporterai mes tables d'exposition (conseillé) oui non

le samedi 1er décembre 2007 le dimanche 2 décembre 2007

emplacement : précisez Mètres (1 euro le mètre)

Je ne suis pas intéressé(e)

Pour le paiement , voir sur place.

Page 19




CHAMPROND-EN-GATINE
DIMANCHE 16 DECEMBRE 2007

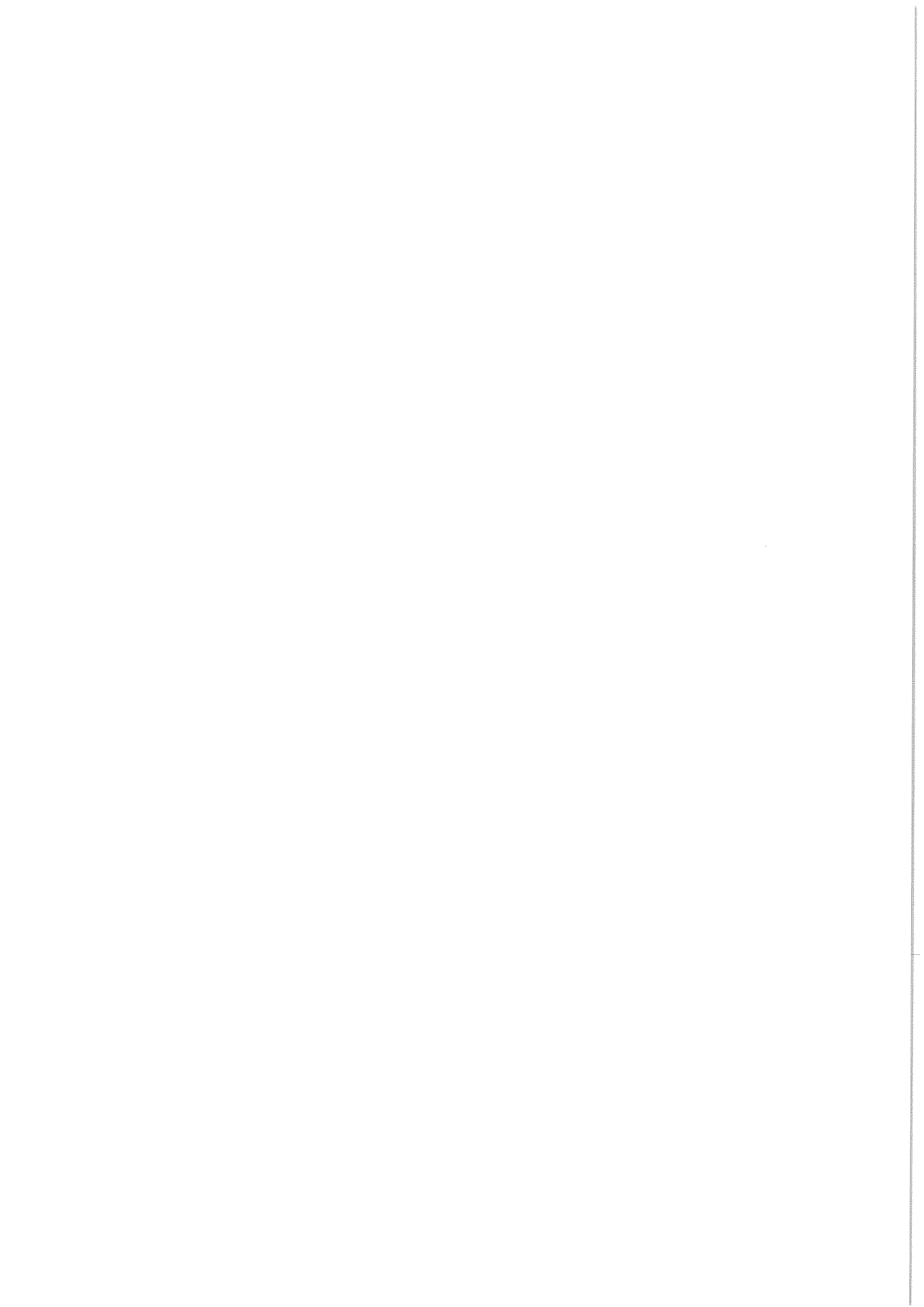
POUR TOUS LES ENFANTS DU VILLAGE
(jusqu'au CM2 INCLUS)

- **Projection d'un film à la salle des fêtes à 15 h 30 précises**
- **Goûter**
- **Distribution des cadeaux par le Père Noël vers 17 h 30**

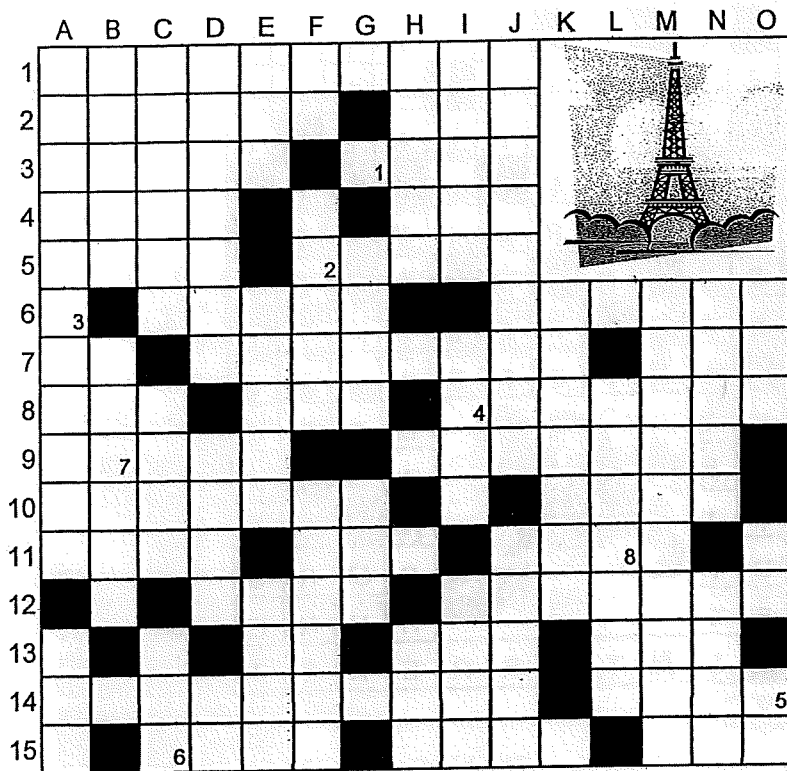
Solution de la grille n°13

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	M	I	R	A	C	U	L	E	U	S	E	M	E	N	T
2	E	R	I	N		S		C		I	T	A	L	I	E
3	D	I	M	E	N	S	I	O	N	S		I	L	L	E
4	I	S	E			E	O	L	I	E	N	N	E		S
5	T	A	R	I	E		N	I	E		U			R	
6	E	T	E	R	N	I	S	E	R	A	I	E	N	T	
7	R	I	Z		E	R		R		M		N		E	R
8	R	O		M	E	R	E		R	E	E	D	I	T	E
9	A	N		E		I	N	F	E	R	T	I	L	E	S
10	N		C	R	E	T						M	O	R	S
11	E	T	A		L	A						A	S		A
12	E	R	R	A	I	T						N		O	S
13	N	O	N	I	D	I						C	O	R	S
14	N	U	E		E	V						H	U	N	E
15	E	S	S	E		E	N	T	E	R	R	E	R	E	Z

Le mot caché est.: ELECTION



GRILLE N° 14



Placez les 8 lettres des 8 cases numérotées dans la grille ci-dessous pour reconstituer le mot répondant à la définition suivante :
« Parole d'évangile »

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

HORizontalement

1. Leurs larmes feraient plutôt sourire.
2. Irritée – Retiré.
3. C'est un saule – Maladie contagieuse.
4. Vents – S'amuse.
5. Epoques – Adverbe.
6. Aveugles qui nous en font voir – L'insigne de cet ordre est une croix à branches émaillées de bleu.
7. Il équivalait à 329 grammes ou 3.23 litres – Galatée comptait parmi elles – Noir.
8. A l'envers il existe bien – Arrivés – Bêtises.
9. Il habite une île – C'est un sel.
10. Fixées – Partiras.
11. Sonnants et trébuchants – Adverbe – Un château pour Diane.
12. Ils se dressent sur la tête – Dans une locution signifiant « pour l'avoir vu » - Nourrice de Dionysos.
13. Article – Les snobs s'arrachent le dernier – Enfant de Tonnerre.
14. Coût de maître pour le client, gain de cause pour l'avocat – Il aime ce qui est en vogue.
15. Ile d'U.R.S.S. – Elimer – Sigle étranger pour les chemins de fer.

VERTICALEMENT

- A. Groupement de production – Fait l'objet d'une pause Outre-Manche
- B. Tromper avec finesse – Le quartz en est une variété cristallisée.
- C. Inflammations de l'oreille – Dans une locution signifiant « pour l'avoir vu » - Nourrice de Dionysos.
- D. Crucifère d'eau douce – Cheville de métal – Il y a un hic !.
- E. Dans une œuvre – Mammifère de Laponie – Virginal.
- F. Sert à jouer – Bzegez poétique – Ses images furent célèbres au XVIII e siècle.
- G. Las – Quand on blute on passe par lui.
- H. Ils ont le sommeil profond – Terroir de nos vignobles.
- I. Cordages consolidant un mât – Sa peau est très appréciée en maroquinerie – Dix sur dix.
- J. Ne fait Guère bon ménage avec les affaires – Diminue la surface d'une voile.
- K. Alcaloïde.
- L. Elles ont d'autant plus de valeur.
- M. Plus elles sont fidèles plus elles trompent.
- N. Mortes – La rose des quatre vents
- O. Lentilles – Presque sûr – Phonétiquement : nourrisson.